

128 Av. du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny 87045 Limoges Cedex - France Tél. : 05 55 06 87 87 - Fax : 05 55 06 88 88

Votre Agence Commerciale habituelle Site www.legrand.fr

# > Profil Environnemental Produit Obturateur 2 modules Antimicrobien Programme Mosaic Avec plague et support

PEP conforme au Programme "PEP ecopassport" selon les règles PEP-AP001 (Informations sur le site internet du programme : www.pep-ecopassport.org). Les règles d'analyse du cycle de vie sont disponibles sur demandes auprès de l'entreprise.





## Les engagements environnementaux de Legrand

> Intégrer le management de l'environnement dans les sites industriels.

À ce jour, 72 % des sites mondiaux sont certifiés ISO 14001 et 90 % des sites européens.



> Prendre en compte l'environnement dans la conception des produits.

Fournir à nos clients toutes les informations pertinentes (composition, consommation, fin de vie...). Réduire l'impact du produit sur l'environnement durant l'ensemble de son cycle de vie.

> Proposer à nos clients des solutions respectueuses de l'environnement.

Développer des solutions innovantes pour aider nos clients à concevoir des installations consommant moins d'énergie, mieux gérées et plus respectueuses de l'environnement.



## **Description des produits**

> Produits de référence pour ce profil environnemental

Les valeurs fournies ont été obtenues sur la base des références suivantes.

**Fonction** 

Obturateur antimicrobien 2 modules - Programme Mosaic

- + Support à vis 2 modules
- + Plaque antimicrobienne Programme Mosaic 2 modules blanc

Produits de référence



Réf. 787 21 Obturateur 2 modules



Réf. 802 51 Support à vis 2 modules



Réf. 787 22 Plaque Mosaic 2 modules

> Références couvertes par ce profil environnemental produit

Les impacts environnementaux des produits de référence sont représentatifs des références couvertes par ce PEP, qui constituent ainsi une famille environnementale homogène.

 
 Références
 78720/21
 80250/51/52/53/54/59/61/64/66/67/68/ 69
 78722/23/24/25/26 78880

PEP ecopassport n° LGRP-2011-037-v1-fr

 Réf.PEP: A E2059 B-FR
 Dernière MAJ 4/10/10
 page : 1/5





## Matériaux constitutifs

Ces produits ne contiennent pas de substances interdites par les réglementations en vigueur lors de leur mise sur le marché en dehors des opérations de maintenance effectuées lors de la phase d'utilisation.

Masse totale des produits de référence : 58 g

Plastiques en % de la masse		Métaux en % de la	masse	Autres en % de la masse		
Acrylonitrile Butadiène Styrène (ABS)	22,40 %	Acier	30,90 %	Dioxyde de titane	1,90 %	
Polycarbonates (PC)	17,20 %	Aluminium 100 % recyclé	0,20 %	Noir de carbone	0,03 %	
Polyamide (PA 66)	10,30 %	Argent (Ag)	0,02 %	Emballage en % de la masse		
				Carton	15,60 %	
				Polyethylène	1,40 %	
				Colle et encre	0,05 %	
Total plastique	49.90 %	Total métaux	31,12 %	Total autres et emballage	18,98 %	

Estimation de l'emploi de matériaux recyclés : 26 % en masse



### **Fabrication**

Ces produits sont fabriqués par un site de production du Groupe Legrand ayant reçu la certification environnementale ISO 14001 conception et fabrication.



#### **Distribution**

#### Scénario de transport

• En moyenne ce produit parcourt 376 km par transport routier pour parvenir de notre site de fabrication au distributeur le plus proche du client.

#### **Emballage**

- L'emballage de 10 g est composé de : 91,3 % de carton, 8,4 % de polyéthylène et le reste de colle et d'encre
- Potentiel de recyclage : 100 % en masse de l'emballage
- Potentiel de valorisation énergétique : 100 % en masse de l'emballage

## Les emballages ont été conçus conformément à la réglementation en vigueur :

- Directive 94/62/CE relative aux emballages et aux déchets d'emballage
- Décret français d'application : 98-638.

#### Legrand s'est engagé à :

- Réduire au mieux ses emballages à la source en poids et volume tout en respectant les besoins de ses clients.
- Mettre sur le marché des emballages ayant une teneur en métaux lourds <100 ppm et sans introduire volontairement de substances dangereuses pour l'environnement classées "N".
- Concevoir/utiliser des emballages valorisables et, lorsque cela est possible, réutilisables.





### **Utilisation**

#### Scénario d'utilisation

Ce produit ne dissipe aucune source d'énergie durant sa durée d'usage s'élevant à 20 ans.

#### Consommable

Pas de consommable nécessaire à l'utilisation des produits.

#### Entretien et maintenance :

Sans entretien ni maintenance dans les conditions normales d'usage pour ce type de produit.



## Fin de vie

#### Mode de traitement du produit

#### > Déchets dangereux contenus dans le produit :

Ce produit ne contient aucun déchet dangereux.

#### > Déchets non dangereux contenus dans le produit :

Plastique/métaux: 48,3 g

#### > Le potentiel de recyclage :

Le potentiel de recyclage d'un produit correspond au pourcentage de matière pouvant être recyclé par les techniques actuelles existantes. Il ne tient pas compte de l'existence ou non des filières de recyclages qui sont très dépendantes de la situation locale.

Ce produit contient 98 % en masse de matière pouvant être potentiellement recyclé (hors emballage):

Matériaux plastiques : 60 %Matériaux métalliques : 37 %

#### > Potentiel de valorisation énergétique :

La valorisation énergétique consiste à utiliser les calories dans les déchets, en les brûlant et en récupérant l'énergie ainsi produite pour, par exemple, chauffer des immeubles ou produire de l'électricité. C'est l'exploitation du gisement d'énergie que contiennent les déchets.

Ce produit contient 60 % de la masse du produit pouvant être valorisé avec récupération d'énergie (hors emballage).





## Impacts environnementaux

#### Méthodologie

Les impacts environnementaux du produit de référence sont représentatifs des produits couverts par le PEP, qui constituent ainsi une famille environnementale homogène.

L'évaluation des impacts environnementaux du produit de référence porte sur les étapes du cycle de vie suivantes : matières premières, fabrication, distribution, utilisation.

Les hypothèses de modélisation sont :

- Aucune source d'énergie nécessaire lors de la phase d'utilisation.
- Durée d'usage (\*): 20 ans.
- La prise en compte de l'emballage.

Indicateurs (cf. glossaire)	Global F+D+U	Unités	Fabrication F	Distribution D	Utilisation U
Épuisement des ressources naturelles	1,465E-15	Y-1	100 %	< 1 %	0%
Énergie totale consommée	7,689	MJ	93 %	7 %	0%
Consommation d'eau	2,832	dm <sup>3</sup>	85 %	15 %	0%
Participation à l'effet de serre	452,840	g~CO <sub>2</sub>	97 %	3 %	0%
Participation à la destruction de la couche d'ozone	3,835E-05	g~CFC-11	85 %	15 %	0%
Participation à la création d'ozone photochimique	0,166	g~C <sub>2</sub> H <sub>4</sub>	92 %	8 %	0%
Potentiel d'acidification de l'air	6,938E-02	g~H <sup>+</sup>	94 %	6 %	0%
Production de déchets dangereux	3,995E-03	kg	99 %	< 1 %	0%

Modélisation réalisée avec le logiciel EIME version 3.0 et sa base de données en version 7.9 issue de la base de données version 7.0.

Modélisation de l'électricité en phase utilisation : module « Electricité France année 2000 »

(\*) Durée d'usage considérée lors de l'évaluation des impacts environnementaux. Cette durée d'usage est distincte de la durée de vie anticipée du produit et ne constitue pas une exigence de durabilité minimale. C'est l'expression quantifiée d'une unité de service rendue.

Règle d'extrapolation pour les produits autres que le produit de référence : les impacts environnementaux sont globalement proportionnels à la masse (exemple : soit en plus 73 %, pour le produit composé des références suivantes : 802 52, 787 25 et deux obturateurs 787 21).





## Glossaire

**ACV** Compilation/évaluation des entrants et des sortants, et des environnementaux potentiels d'un produit, ou d'un système, au cours de son cycle

> de vie, « du berceau jusqu'à la tombe ». La démarche est décrite par la norme ISO14040 et ses normes complémentaires.

Approche cycle de vie Méthodologie de prise en compte de toutes les étapes de la vie d'un produit

(fabrication, installation, utilisation et fin de vie) afin de déterminer les

conséquences sur l'environnement.

Consommation d'eau Indique la consommation totale d'eau pour tout le cycle de vie du produit.

Déchets non dangereux Ils sont constitués de déchets non toxiques et sont de nature similaire aux ordures

> ménagères. Leur définition est codifiée par la communauté européenne (annexe décision 2000/532/CE modifiée par décisions 2001/118/CE et 2001/119/CE)

Déchets dangereux Ce sont des déchets spécifiques présentant un certain niveau de toxicité et

nécessitant un traitement particulier. Leur définition est codifiée par la communauté

européenne

(annexe de la décision 2000/532/CE modifiée par les décisions 2001/118/CE et 2001/119/CE)

**Déchets DEEE** Pour les produits dans le champ d'application de la Directive Européenne relative

> aux Déchets d'Equipement Electriques et Electroniques (2002/96/CE), partie du produit devant être traitée sélectivement conformément à l'annexe II de la directive.

**Eco-solution** Produits ou services permettant la diminution des impacts environnementaux d'un

bâtiment.

**EIME** Logiciel de modélisation des impacts environnementaux d'un produit basé sur la

méthodologie de l'analyse du cycle de vie.

Énergie totale consommée Indique en méga. Joules la consommation totale d'énergie pour tout le cycle de vie

du produit.

Épuisement des ressources naturelles Indique l'épuisement des ressources naturelles, en considérant la quantité de réserve mondiale (minérales, fossiles...) pour ces ressources et le niveau de

consommation actuel. S'exprime en fraction de la réserve qui disparaît chaque

Réutilisable Se dit d'un produit ou emballage pouvant être utilisé pour la même fonction sous

réserve de vérification de la bonne fonctionnalité du produit par la personne

effectuant l'opération.

**Valorisable** Se dit d'un produit ou emballage pouvant être réutilisé, recyclé ou dont il est

possible de récupérer de l'énergie par incinération.

Participation à l'effet de serre Indique ce que toutes les phases du cycle de vie du produit libèrent comme

grammes-équivalents CO<sub>2</sub>. Exemple du principe d'équivalence : 1 g de CO<sub>2</sub> = 1

g~CO<sub>2</sub>; 1 g de CH<sub>4</sub> (méthane) équivaut à l'effet de 64 g de CO<sub>2</sub>, etc...

Participation à la destruction de la Indique ce que toutes les phases du cycle de vie du produit libèrent comme grammes-équivalents CFC-11. couche d'ozone

Participation à la création d'ozone Indique en g~C<sub>2</sub>H<sub>4</sub> les émissions de gaz ayant un effet sur la création d'ozone photochimique dans la basse atmosphère (« smog ») sous l'effet du rayonnement photochimique

Potentiel d'acidification de l'air Indique le potentiel d'acidification de l'air causé par la libération de certains gaz

dans l'atmosphère. Exprimé en gramme-équivalent ion H<sup>+</sup>.

Produit(s) de référence Produit (ou regroupement de produits) modélisé(s) dans l'ACV présentée.

Production de déchets dangereux Indique la masse de déchets dangereux ultimes produite sur l'ensemble du cycle de

vie du produit.

Potentiel de recyclage % masse du produit ou de l'emballage pouvant être réinjecté dans un circuit de

fabrication du même produit ou d'un autre produit.

% en masse du produit ou de l'emballage dont on peut récupérer de l'énergie. Potentiel de valorisation énergétique

La valorisation énergétique utilise les calories des déchets, en les brûlant et récupérant l'énergie produite pour, par exemple, chauffer des immeubles ou produire de l'électricité. C'est l'exploitation du gisement d'énergie que contiennent

les déchets.

PEP ecopassport n° LGRP-2011-037-v1-fr

Réf.PEP: A E2059 B-FR Dernière MAJ 4/10/10 page : 5/5